

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 3 février 2023 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale) au titre de l'année 2023

NOR : AGRS2302077A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 3 février 2023, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'une première session pour le recrutement des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale).

Le nombre total de places offertes à cette session est fixé à dix-neuf.

Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) conformément au tableau ci-après :

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00689	Alimentation animale de précision et efficience de la valorisation de nouvelles ressources alimentaires	6
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00768	Statistiques : spécialisé(e) dans le domaine de l'apprentissage statistique pour les données spatiales et/ou temporelles	3
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00770	Marketing et comportement des consommateurs	9
VetAgro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00071	Anatomie	7
VetAgro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00042	Anatomie Pathologique	7
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00038	Science des données	3
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00063	Pathologie des animaux de production	8
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00067	Médecine interne des carnivores domestiques	8
ENSP	École nationale supérieure de paysage de Versailles	2PAY00008	Paysage et transitions écologiques	9
ENSFEA	École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00024	Gouvernance alimentaire	9
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00076	Génie des procédés appliqué à la gestion des eaux urbaines	3
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00077	Gestion territoriale de l'eau à usage agricole	9
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00078	Géographie environnementale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques	2

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00090	Écologie des Communautés végétales	2
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ASD00028	Sociologie des modèles agri-alimentaires dans les territoires	9
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ASD00029	Agronomie-Système des cultures intégrant des espèces pérennes et/ou pluriannuelles	2
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ASD00041	Numérique pour la formation professionnelle et analyse du travail dans le vivant	9
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2MSA00047	Nutrition animale en milieux méditerranéens et tropicaux, pour répondre aux enjeux de santé globale des écosystèmes	6
l'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2MSA00048	Écologie des interactions pour la gestion biologique des ravageurs	2

Ces concours de deuxième session sont organisés selon les modalités suivantes :

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 20 février 2023.

La date limite du retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au 20 mars 2023 à 17 heures.

La date limite du dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au 23 mars 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par l'administration. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément aux articles 30 et 46 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent. Les coordonnées des établissements organisateurs et les profils des postes sont accessibles aux adresses suivantes : <https://chlorofil.fr/> et https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm.